



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE NOUVELLE-  
AQUITAINE**

**Conservation régionale des Monuments historiques – Site de Poitiers**

## **RÈGLEMENT DE CONSULTATION**

### **MARCHÉ DE TRAVAUX**

---

**La Rochelle – Presbytère de la Cathédrale**

**Remplacement des menuiseries**

---

Date et heure limites de réception des offres :

**jeudi 2 juillet 2026 à 17h**

Site de Bordeaux 54 rue Magendie - CS 41229 - 33074 Bordeaux Cedex - Tél : 05 57 95 02 02

Site de Limoges 6 rue Haute de la Comédie - CS 43607 - 87036 Limoges Cedex 1 - Tél : 05 55 45 66 00

Site de Poitiers Hôtel de Rochefort 102 Grand'Rue - CS 20553 - 86020 Poitiers Cedex - Tél : 05 49 36 30 30

[www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Nouvelle-Aquitaine](http://www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Nouvelle-Aquitaine)

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation.....	3
1.3 - Type de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation.....	3
2 - Conditions de la consultation.....	4
2.1 - Délai de validité des offres.....	4
2.2 - Forme juridique du groupement.....	4
2.3 – Variantes et options.....	4
3 - Conditions relatives au contrat.....	4
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	4
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	4
3.3 – Nomenclature Européenne.....	4
4 - Contenu du dossier de consultation.....	4
5 - Présentation des candidatures et des offres.....	5
5.1 - Documents à produire.....	5
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	6
7 - Examen des candidatures et des offres.....	7
7.1 - Sélection des candidatures.....	7
7.2 - Attribution des marchés.....	7
7.3 - Suite à donner à la consultation.....	8
8 - Renseignements complémentaires.....	8
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	8
8.2 - Procédures de recours.....	8

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

Le marché concerne le Presbytère de la cathédrale de La Rochelle, situé au 17 rue Chaudrier.

Il a pour objet :

- la fourniture et pose de nouvelles menuiseries extérieures en bois en remplacement des menuiseries du XIXe siècle, avec restitution exacte des profils ;
  - la révision ou remplacement des volets ;
  - les reprises ponctuelles de maçonnerie ;
  - la mise en peinture,
- selon les indications du cahier des charges joint au dossier de consultation.

### **Maîtrise d'ouvrage :**

Direction régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle Aquitaine  
Conservation régionale des monuments historiques - Site de Poitiers  
102 Grand'Rue - BP 553  
86020 POITIERS Cedex

### **Maîtrise d'œuvre :**

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Charente-Maritime  
L'architecte des Bâtiments de France, Conservateur de la Cathédrale  
Cité administrative Duperré  
5 place des Cordeliers  
17000 LA ROCHELLE  
Tél : 05 49 36 30 17

Sandu HANGAN, Architecte des Bâtiments de France, conservateur de la cathédrale

Pour la visite sur place et suivi de chantier :

Rachel BEDOUET, Technicienne des services culturelles et des bâtiments de France  
Tel : 06 31 16 99 88  
rachel.bedouet@culture.gouv.fr

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions de l'article R2123-1 du code de la commande publique.

## 1.3 - Type de contrat

Il s'agit d'un marché public passé en procédure adaptée.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

L'opération comporte un lot unique : lot menuiserie

## **2 - Conditions de la consultation**

### **2.1 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **2.2 - Forme juridique du groupement**

En cas de groupement, le pouvoir adjudicateur souhaite imposer le groupement solidaire, sachant que cette forme est nécessaire à la bonne exécution du marché.

### **2.3 – Variantes et options**

Sans objet.

## **3 - Conditions relatives au contrat**

### **3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution**

La durée du contrat est indiquée dans les pièces contractuelles (acte d'engagement).

### **3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Prise en charge par l'État – Ministère de la culture – Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle Aquitaine – Conservation régionale des monuments historiques – site de Poitiers - BOP 175 – Action 1.

Les sommes dues au titulaire et aux sous-traitants de premier rang éventuels du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

### **3.3 – Nomenclature Européenne**

Code CPV : 45421000 – Travaux de menuiserie

## **4 - Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC) ,
- Le cadre d'acte d'engagement (AE) à compléter,
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- Le cahier des charges établi par l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) de Charente Maritime, et ses annexes.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats

ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

**A - Pièces de la candidature** telles que prévues aux articles R2143-1 et suivants du code de la commande publique :

Renseignements concernant la <b>situation juridique</b> du prestataire :
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Renseignements concernant la <b>capacité économique et financière</b> du prestataire :
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Renseignements concernant les <b>références professionnelles et la capacité technique</b> du prestataire :
Liste des principales prestations similaires effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date, la nature et le commanditaire.
Déclaration indiquant les moyens du candidat en terme d'effectif et matériels
Attestation d'assurance en cours de validité

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont téléchargeables sur <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

## **B - Pièces de l'offre :**

Libellés	Signature
Le cadre d' <b>acte d'engagement</b>	Oui
<b>Un devis détaillé</b> décomposé en 4 tranches par façade A, B, C, D  Pour chaque tranche optionnelle, le candidat pourra proposer un rabais pour chaque tranche optionnelle dans le cas où cette tranche sera réalisée dans la continuité de la précédente (voir acte d'engagement).	Oui
Un <b>mémoire technique</b> détaillant les éléments suivants :  - la méthodologie et moyens humains et matériels pour la réalisation des travaux - les plans ou croquis des menuiseries proposées - les fiches techniques et certifications des vitrages - les dispositions qui seront prises pour assurer la sécurité des travaux - un planning prévisionnel par façade A, B, C et D	Non

Au moment du dépôt, la signature de la candidature et de l'offre est recommandée mais n'est pas obligatoire y compris pour le dépôt électronique qui peut ainsi être réalisé avec ou sans certificat de signature électronique.

Dans le cas où l'offre du candidat retenu a été déposée sans signature, il lui sera demandé de signer son offre après attribution afin de notifier le marché.

## **6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis**

Les offres sont à remettre sous forme électronique sur la plate-forme internet du pouvoir adjudicateur : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) :

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

## 7 - Examen des candidatures et des offres

### 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### 7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles R2152-6 et suivants du code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
<p>1-Valeur technique</p> <p><i>La valeur technique de l'offre sera évaluée selon la grille de notation suivante : notation sur 10 attribuée en fonction des pourcentages énoncés ci-dessous.</i></p> <p>1 - Méthodologie d'exécution et moyens humains et matériels affectés spécifiquement au chantier: 4 points</p> <p>2 – Plans / croquis / fiches techniques proposées : 3</p> <p>3 - Dispositions envisagées pour assurer la sécurité sur le chantier : 1</p> <p>4 – Planning prévisionnel proposé : 2</p> <p><i>Notation sur 10, multiplié par un coefficient de 1,2.</i></p>	1,2
<p>2-Prix des prestations sur la base du devis détaillé du candidat</p> <p><i>Notation sur 10 attribuée en fonction de la formule suivante :</i> <math>10 \times (\text{montant de l'offre la moins disante}^*) / \text{montant de l'offre}</math></p> <p><i>* après élimination des offres jugées anormalement basses et où les montants considérés seront calculés comme suit :</i> <math display="block">\text{montant} = \frac{(\text{montant par tranche A} + \text{B} + \text{C} + \text{D}) + (\text{montant par tranche A} + \text{B} + \text{C} + \text{D avec rabais})}{2}</math></p> <p><i>Notation sur 10, multiplié par un coefficient de 0,8.</i></p>	0,8
<p><i>Note générale = (note valeur technique) + (note prix) sur 20</i></p>	

--	--

### **7.3 - Suite à donner à la consultation**

Le marché étant passé en procédure adaptée, la personne publique se réserve la possibilité de négocier avec les 3 candidats les mieux placés sur la base des critères de jugement des offres et dans le respect des principes d'égalité de traitement et de transparence des procédures.

Une négociation ne sera pas toutefois obligatoire.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations éventuellement nécessaires conformément à l'article R2151-12 et suivants du code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## **8 - Renseignements complémentaires**

### **8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir **au plus tard 10 jours avant la date limite une demande écrite par voie électronique sur la plateforme** :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Une réponse sera alors adressée par écrit à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation 5 jours avant la date de réception des offres au plus tard.

### **8.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :  
Tribunal Administratif de Poitiers  
15 Rue de Blossac, 86000 POITIERS

Tél : 05 49 60 79 19

Courriel : greffe.ta-poitiers@juradm.fr